

# Service Urbanisme

**Le service Urbanisme sera exceptionnellement fermé jeudi 5 février - une permanence téléphonique reste assurée.**

**Merci de votre compréhension.**

**Le service Urbanisme** a pour principale mission l'application des réglementations liées à la construction ou à la rénovation des bâtiments. Il est également compétent en matière de police administrative relative aux immeubles (édifices menaçant ruine, biens sans maître, abandon manifeste).



## Instruction des autorisations d'urbanisme

- Différentes autorisations en lien avec les constructions et les projets d'urbanisme et d'aménagement : permis de construire, déclaration de travaux, permis d'aménager, certificats d'urbanisme... à partir du [plan local d'urbanisme](#) - PLU en vigueur sur la commune et au Code de l'urbanisme, ainsi que les autorisation de travaux liées aux ménagements de commerces et Etablissement recevant du public.
- [Déclarations d'intention d'aliéner](#) - consécutives aux cessions et acquisitions de terrains et de constructions en cours sur la commune.
- [Taxe locale sur les publicités extérieures](#) - TLPE .

## Coordonnées

Hôtel de Ville  
32 rue de Ruzé  
77270  
Villeparisis  
[urbanisme@mairie-villeparisis.fr](mailto:urbanisme@mairie-villeparisis.fr)  
01 64 67 52 89  
Infos pratiques

## Instruction des autorisations d'urbanisme

### Dépôt des autorisations d'urbanisme / Accueil et renseignement téléphoniques

- Lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h
- Mardis de 8h30 à 12h15
- Jeudis de 13h30 à 17h

### Permanences Instructeurs ADS sur rendez-vous

- Mardis de 8h30 à 12h

### Les jour de fermeture, dépôts des dossiers au Guichet Unique